

UNE ESTIMATION DU « CHIFFRE NOIR » DE L'ENFANCE EN DANGER PAR LE BIAIS DES ENQUÊTES DE VICTIMATION

Emmanuelle Guyavarch, démographe chargée d'études à l'Oned

Dans son rapport annuel, l'Oned estime le nombre de mineurs et de jeunes majeurs concernés par une mesure de prise en charge en protection de l'enfance. La remontée des données individuelles permettra quant à elle d'affiner cette estimation, et d'avoir des caractéristiques précises sur ces enfants.

Cependant, l'enfance en danger ne s'arrête pas aux enfants repérés comme tels et un certain nombre de situations échappe encore aux services compétents en protection de l'enfance.

Une enquête rétrospective en population générale, réalisée auprès d'adultes, apporterait une information supplémentaire d'importance sur la proportion de maltraitances non repérées subies durant l'enfance dans le cadre familial. Ayant pour projet initial de réaliser (ou faire réaliser) une telle enquête, l'Oned a pris connaissance des enquêtes de victimation pouvant répondre à cette question, qu'elles soient déjà réalisées, en cours, ou qu'elles ne soient encore que programmées.

Plusieurs enquêtes françaises permettent aujourd'hui de mesurer la part de la population ayant été victimes, dans le cadre familial, de violences durant l'enfance.

Quelques unes de ces enquêtes, passées ou à venir dont la liste n'est probablement pas exhaustive, sont présentées ici.

Les enquêtes de victimation :

Le principe des enquêtes de victimation consiste à interroger un échantillon représentatif de la population au sujet d'infractions dont ils auraient été victimes. Ces enquêtes permettent de palier à la sous-déclaration qui peut exister dans les sources administratives officielles (plaintes à la police et à la gendarmerie) puisque certaines infractions ne sont pas déclarées.

➤ **L'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF)**

Cette enquête par téléphone, coordonnée par l'Institut de démographie de l'université de Paris I, a été réalisée de mars à juillet 2000 auprès d'un échantillon de 6970 femmes âgées de 20 à 59 ans (résidant en métropole, hors institution). Différents modules forment le questionnaire, très détaillé pour les violences (psychologiques, verbales, physiques et sexuelles) subies dans les douze mois précédant l'enquête, moins détaillé pour ce qui est de la vie entière (seules les agressions sexuelles sont abordées depuis l'enfance). Pour chacun de ces faits, l'âge, les auteurs, les circonstances, les recours judiciaires et les conséquences sont enregistrés, notamment sur une éventuelle prise en charge en protection de l'enfance ou en assistance éducative).

Pour en savoir plus : *Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale.* Paris, La documentation Française, 2003.

➤ L'enquête contexte de la sexualité en France (CSF)

A l'initiative de l'ANRS (agence nationale de recherche sur le sida), l'enquête CSF a été menée par l'Inserm et l'Ined en 2006 par téléphone, auprès de 6824 femmes et 5540 hommes âgés de 18 à 69 ans. Un module de ce questionnaire porte sur les agressions sexuelles et permet de faire le lien avec les résultats issus de l'enquête ENVEFF, réalisée 6 ans auparavant.

Les résultats de l'enquête CSF ont montré que 8,8% des femmes et 2,8% des hommes interrogés déclarent avoir subi au moins un rapport ou une tentative de rapport sexuel forcé avant l'âge de 18 ans¹. Ces violences durant l'enfance et l'adolescence sont souvent liées aux univers de socialisation (famille, école, groupe de pairs). Parmi les femmes de plus de 40 ans déclarant au moins une violence sexuelle survenue avant l'âge de 18 ans, 27% incriminent directement leur père, beau-père ou une personne de la famille et 31% des personnes connues d'elles.

Les résultats de l'enquête montrent une variation selon les générations à parler de ces agressions sexuelles. Ainsi, quel que soit l'âge où les violences ont eu lieu, seules 33% des femmes âgées de 60 à 69 ans déclarent avoir parlé de cette agression, contre 71% des femmes âgées de 18 à 24 ans. Les auteurs de l'enquête expliquent ces variations par une modification de la sensibilité, sans doute liée aux campagnes d'information et à l'inscription de la violence contre les femmes dans l'agenda politique.

Cette déclaration varie fortement selon l'auteur des violences. Ainsi, si seules 40% des femmes déclarent ces agressions lorsque l'auteur est un ami ou un conjoint, 78% en parlent lorsqu'il s'agit d'un père ou d'un beau-père, 62% lorsqu'il s'agit d'une autre personne de la famille. Ces résultats sont cependant contradictoires avec ceux de l'enquête ENVEFF où les auteurs déclaraient que le viol par un père, beau-père ou un autre homme de la parenté était une des agressions sexuelles les plus difficiles à dire.

Entre les deux enquêtes (ENVEFF, 2000 et CSF, 2006), les déclarations d'agressions sexuelles chez les femmes ont plus que doublé (de 5,7 à 10,0% pour les tentatives de rapports forcés ; de 2,7 à 7,3% pour les rapports forcés), tandis que le nombre de plaintes enregistrées est resté stable. Ces résultats montrent qu'il ne s'agit pas d'une augmentation des agressions mais bien d'une libéralisation de la parole.

Si cette augmentation des déclarations est importante quel que soit l'âge au moment de l'agression, c'est dans le groupe des femmes âgées de moins de 15 ans au moment des faits que l'augmentation est la plus marquée. Cette augmentation est également liée à l'augmentation des déclarations de violences intrafamiliales, puisque celles-ci ont été multipliées par 6,8 pour les tentatives et par 4,1 pour les rapports forcés entre les deux enquêtes lorsque l'auteur est le père ou le beau-père et par 2,5 et 3,9 lorsqu'il s'agit d'un autre homme de la parenté.

Pour en savoir plus : *Enquête sur la sexualité en France. Pratique, genre et santé*. Sous la direction de Nathalie Bajos et Michel Bozon, Paris, Edition de la découverte, 2008, 610 pages.

➤ L'enquête sur les comportements sexistes et les violences envers les filles (CSVF)

Suite à l'enquête ENVEFF de 2000, une enquête similaire a été réalisée en Seine St Denis, par l'Observatoire des violences envers les femmes. Les données collectées entre fin 2006 et début 2007 portent sur 1600 jeunes filles âgées de 18 à 21 ans, travaillant, résidant ou étudiant dans le département de Seine St Denis. Les premiers résultats de l'enquête ont montré que pour les femmes âgées de 19 à 24 ans lors de l'enquête, les taux de violence étaient 2 à 5 fois supérieurs à ceux relevés dans l'enquête ENVEFF.

Lors de cette enquête, 23% des enquêtées ont déclaré avoir subi des violences physiques (coups violents, tabassage, menace armée, tentative de meurtre) au cours de leur vie, contre 14% déclarant avoir subi des violences sexuelles (attouchement, tentative de viol, viol). Dans la plupart des cas, ces violences ont été exercées par des adultes et le plus souvent dans le cadre de la famille.

Comme entre l'enquête ENVEFF et l'enquête CSF, la parole des femmes semble s'être libérée puis dans environ 68% des cas, les jeunes filles interrogées victimes de violences sexuelles en avaient déjà parlé autour d'elles alors qu'en 2000, c'était à l'inverse 68% des femmes interrogées qui n'avaient jamais évoqué auparavant les agressions subies.

Pour en savoir plus : <http://www.seine-saint-denis.fr/-Observatoire-dpartemental-des-.html>

➤ L'enquête « Cadre de vie et sécurité »

¹ Contre respectivement 7,4% et 1,6% après l'âge de 18 ans.

Depuis 2005, l'Observatoire National de la Délinquance (OND) et l'Insee mènent chaque année une enquête de victimation. Cette enquête porte sur les atteintes subies par les personnes interrogées, ainsi que sur leurs opinions en matière de sécurité. Cette enquête ne permet pas de repérer les enfants victimes de violence puisque contrairement aux enquêtes citées ci-dessus, l'enquête « cadre de vie et sécurité » ne comporte pas de module traitant de la vie entière mais porte seulement sur les événements subis durant les deux années précédant l'enquête. Par ailleurs, si une partie de la population interrogée dans l'enquête est mineure, aucune question portant sur les violences intra familiales ne leur est posée. En effet, l'enquête « cadre de vie et sécurité » interroge des personnes âgées de 14 ans et plus selon différents thèmes en fonction de l'âge : les violences physiques hors ménage pour les personnes interrogées âgées de 14 à 60 ans, les violences sexuelles hors ménage pour les 18-60 ans, les violences physiques et/ou sexuelles de la part d'une personne qui vit avec la personne enquêtée ou « intra ménage » (18 à 60 ans).

Pour en savoir plus : www.inhes.interieur.gouv.fr/

Autres enquêtes en population générale :

➤ L'enquête « Santé, inégalité, rupture sociale » - SIRS

Cette enquête, réalisée par l'Inserm et le CNRS porte sur une cohorte de 3000 ménages d'Ile de France suivis depuis 2005 (enquête à domicile à l'automne 2005, entretien téléphonique au printemps 2007). L'objectif est d'étudier les facteurs sociaux de la santé et le recours aux soins.

L'un des modules de cette enquête porte sur l'enfance et la jeunesse des personnes enquêtées avec notamment des questions sur le lieu et l'entourage de résidence, sur la prise en charge en protection de l'enfance et sur les « événements difficiles » (dont les mauvais traitements subis et les abus sexuels) avant l'âge de 18 ans. Cette enquête permet donc de comparer trois types de population : les personnes ayant été prises en charge en protection de l'enfance, celles ayant été mises en danger durant leur minorité sans bénéficier d'une prise en charge, et les personnes n'ayant pas déclaré de situation de danger pendant leur enfance.

L'ERIS (équipe de recherche sur les inégalités sociales), à l'origine de cette enquête, a répondu à l'appel d'offres ouvert de l'ONED 2008 et sera financée pour une étude portant sur « Le placement durant l'enfance : quelle influence à l'âge adulte » dont les résultats proviendront de l'exploitation de l'enquête SIRS.

Pour en savoir plus, voir La lettre d'information du programme « santé, inégalités et ruptures sociales », n°1 et suites.

➤ L'« Enquête Longitudinale Française durant l'Enfance » - ELFE

L'Oned, à travers le travail de deux chargées d'études, participe à l'Enquête Longitudinale Française durant l'Enfance dont la gestion est assurée par un Groupe d'Intérêt Scientifique regroupant l'Ined, l'Inserm, l'Insee, la Drees, la DEP (Direction de l'Evaluation et de la Prospective), l'InVS (Institut de Veille Sanitaire), la DGS (Direction Générale de la Santé). Il s'agit de suivre 20 000 enfants nés en 2010, depuis leur naissance jusqu'à leurs 20 ans. Cette étude constituera une source de données permettant d'analyser le développement de l'enfant, d'étudier les différents facteurs (familiaux, sociaux, environnementaux, scolaires, sanitaires...) interagissant tout au long de son parcours, de comprendre l'impact des situations vécues durant l'enfance sur la santé, le développement physique, psychologique, social et professionnel et d'instaurer des variables en protection de l'enfance.

En participant activement à cette enquête, l'Oned souhaite pouvoir intégrer quelques variables supplémentaires concernant la situation des enfants en danger.

Pour en savoir plus : <https://www.elfe.ined.fr/>

Apports et limites de ces enquêtes :

Si chacune de ces enquêtes apporte des éléments intéressants et participe à l'amélioration de la connaissance des conditions de vie durant l'enfance, aucune ne permet de répondre précisément à la question du nombre d'enfants en danger non repérés par les services de protection de l'enfance.

Ainsi, certaines enquêtes (ENVEFF, CSVF) ne portent que sur la population féminine, voire la population féminine localement définie. Ces deux mêmes enquêtes portent d'ailleurs presque exclusivement sur les violences sexuelles, excluant toutes autres formes de violence (ce qui est également le cas de l'enquête CSF).

Il est par ailleurs souvent difficile de croiser les informations sur les violences subies avec une éventuelle prise en charge liée à ces violences. Ces enquêtes permettent de repérer les personnes ayant été victimes durant l'enfance, mais ne permettent pas forcément de savoir si elles ont été repérées comme étant victime.

De même, la question de la violence subie n'est pas forcément liée à une question sur l'auteur de ces violences (SIRS).

Enfin, il restera toujours la question du « chiffre noir » actuel puisque, s'il est possible d'interroger la population adulte sur le vécu durant l'enfance², il est plus difficile d'interroger les enfants qui pourraient aujourd'hui être victimes (les enquêtes auprès d'enfants nécessitent une méthodologie et des autorisations spécifiques).

Une estimation du chiffre noir via l'enquête EVS de la DREES :

L'enquête EVS (événements de vie et santé) a pour objectif de mieux connaître les liens entre la violence vécue et l'état de santé de la population. Le groupe d'exploitation de cette enquête est composé notamment de membres de la Drees, de l'Insee, de l'Inpes, de la DIV, de l'Ined, de l'Idup, de la Cnaf, de l'Irdes, de l'InVS et de l'Oned.

Cette enquête a été réalisée entre novembre 2005 et février 2006 auprès de 10 000 adultes âgés de 18 à 75 ans. Plusieurs modules composent le questionnaire de cette enquête, dont un module très détaillé sur les violences vécues au cours des 24 derniers mois, et un module moins détaillé sur les violences vécues tout au long de la vie. Par ailleurs, un module biographique permet d'avoir des informations sur les conditions de vie durant l'enfance.

Les premiers résultats de cette enquête ont montré une sur exposition des femmes aux violences sexuelles (7% de l'ensemble des enquêtés de 18-75 ans : 11% des femmes, 3% des hommes), ainsi qu'une précocité des violences subies (parmi les 11% de femmes déclarant avoir subi au moins une fois des violences sexuelles, 40% ont subi une 1^{ère} violence sexuelle durant l'enfance).

Dans l'exploitation du module sur la vie entière, il est possible de repérer les personnes déclarant avoir subi durant l'enfance :

- des violences sexuelles (attouchements, tentatives de rapports sexuels forcés, rapports sexuels forcés),
- d'autres atteintes physiques (giffes, coups, brutalités diverses...),
- un grave manque d'affection.

Si l'auteur de ces différents types de violence n'est pas désigné dans la partie du questionnaire concernant le vécu durant l'enfance, il est toutefois possible d'émettre des hypothèses à ce sujet. En effet une question porte sur la répétition de ces actes de violence (« vous ont-il été imposés de manière durable, c'est-à-dire de façon répétée, pendant une ou plusieurs périodes ? »). On peut donc faire l'hypothèse qu'en cas de violences imposées de manière durable, celles-ci étaient perpétrées dans le cadre familial ou tout du moins qu'il y avait bien une défaillance de l'autorité parentale si ces derniers n'ont pu mettre fin à ces actes de violence. Par ailleurs cette variable est croisée avec une prise en charge éventuelle durant l'enfance (établissement ou structure d'accueil de l'ASE ou de la PJJ, mesure d'AED-d'AEMO), sans lien direct entre les deux événements³.

² Avec le biais lié à la mémoire que ces enquêtes impliquent.

³ La question des violences subies n'est pas rattachée à la prise en charge, c'est-à-dire que l'enquêteur ne demande pas si la prise en charge est une conséquence des violences.

Tableau 1 : Proportion d'enquêtés déclarant avoir subi des violences au cours de leur vie (avant les deux ans précédant l'enquête) selon le sexe et les caractéristiques des violences.

Quel que soit le type de violence (physique, sexuelle, grave manque d'affection) :						
	Femmes		Hommes		Ensemble	
	Ensemble	Ayant bénéficié d'une prise en charge	Ensemble	Ayant bénéficié d'une prise en charge	Ensemble	Ayant bénéficié d'une prise en charge
Déclare une violence	37%	3%	31%	2%	34%	2%
Déclare une violence de manière durable	33%	3%	28%	2%	31%	2%
Déclare une violence de manière durable avant l'âge de 20 ans	23%	2%	24%	2%	24%	2%
Au moins une violence de type physique ou sexuelle :						
Déclare une violence	22%	2%	21%	1%	22%	2%
Déclare une violence de manière durable	18%	2%	18%	1%	18%	1%
Déclare une violence de manière durable avant l'âge de 20 ans	15%	2%	17%	1%	16%	1%

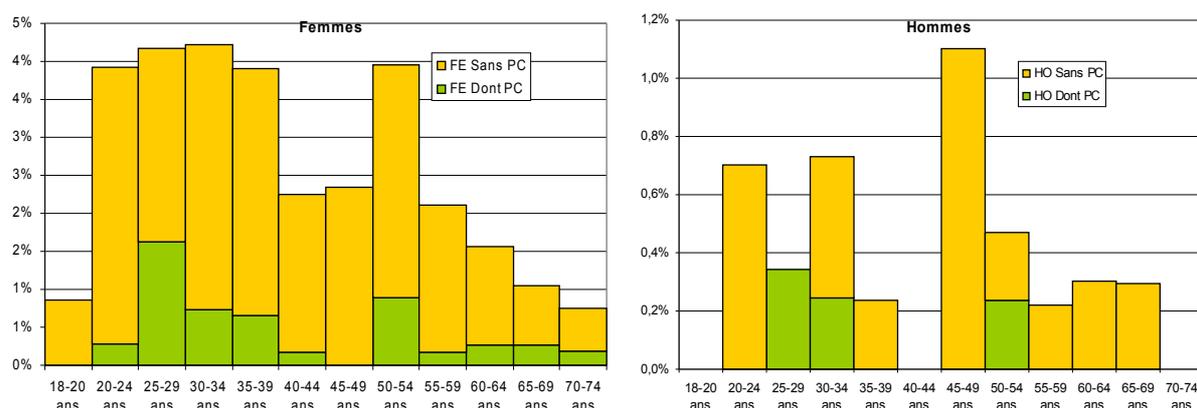
Source : exploitation par l'Oned de l'enquête EVS.

Les maltraitances de type « grave manque d'affection » et même « violence physique » sont difficiles à appréhender dans le cadre d'une recherche sur l'estimation des enfants en danger.

Lors de la passation des questionnaires, la consigne donnée aux enquêteurs était de d' « inviter [l'enquêté] à juger lui-même, subjectivement, s'il a subi ou non ce dont vous lui parlez ». Les déclarations de « grave manque d'affection » sont donc trop subjectives pour pouvoir être abordées en détail.

La question des violences physiques autre que sexuelles ne peut non plus être étudiée en détail car le questionnaire sur l'ensemble du vécu depuis l'enfance regroupe l'ensemble des violences « gifles, coups, brutalités diverses... » sans les distinguer. La question de la gifle étant complexe, ce type de violence sera également écarté pour une première approche.

Figure 1 : Proportion de femmes et d'hommes déclarant avoir subi des violences sexuelles de manière durable avant l'âge de 20 ans (période datant de plus de 2 ans avant l'enquête). Selon le groupe d'âge à l'enquête et la prise en charge durant l'enfance.



Source : exploitation par l'Oned de l'enquête EVS.

Au total, 0,4% des hommes (17/4328) et 2,7% (154/5625) des femmes enquêtés déclarent avoir subi des violences sexuelles de manière durable avant l'âge de 20 ans. Parmi eux, une très faible part a connu une prise en charge de protection de l'enfance (17% des femmes et 18% des hommes ayant déclaré ces violences). Selon les résultats de cette enquête et les hypothèses que nous émettons, 0,3% des hommes et 2,3% des femmes auraient vécu des violences sexuelles de manière répétées durant l'enfance sans avoir été repérés comme « en danger ».

Ces violences durant l'enfance sont par ailleurs probablement légèrement sous-estimées. En effet, quelques personnes n'ont pas répondu à cette question (5 personnes ont refusé, 6 ont dit ne pas savoir), d'autres ont répondu « non » puis ont donné une autre réponse dans la fin du questionnaire⁴ (aucun homme n'a modifié sa réponse mais 9 femmes ont déclaré des violences sexuelles antérieures à deux ans avant l'enquête et 16 ont à nouveau refusé de répondre). Au total ce pourrait donc être 0,6% des hommes et 3,3% des femmes enquêtées qui auraient vécu des violences sexuelles de manière durable avant l'âge de 20 ans.

Par ailleurs, les violences sexuelles durant les deux années précédant l'enquête ne sont ici pas étudiées. L'âge minimal des enquêtés étant 18 ans, certains d'entre eux ont donc pu subir des violences sans les avoir déclarées dans le module de l'enquête concernant les années précédant les 2 ans.

Parmi les femmes déclarant avoir subi des violences sexuelles de manière durable avant l'âge de 20 ans, ¼ déclarent qu'il s'agissait de rapports sexuels forcés (75% déclarent des attouchements, 36% des tentatives de rapports sexuels forcés – certaines femmes ayant déclaré plusieurs types de violences différents). Parmi les femmes déclarant avoir subi des rapports sexuels forcés, 25% ont été prises en charge durant l'enfance par une mesure de protection (placement ou milieu ouvert).

Quatre des 17 hommes ayant déclaré avoir subi des violences sexuelles de manière durable avant l'âge de 20 ans déclarent qu'il s'agissait de rapports sexuels forcés (5 des tentatives, 11 des attouchements).

Pour en savoir plus : « Les violences subies par les personnes âgées de 18 à 75 ans », Etudes et Résultats n°598, septembre 2007, Drees.

Conclusion et perspectives

Les enquêtes en population générale que nous avons recensées apportent des informations sur les violences subies durant l'enfance mais ne permettent pas de répondre avec précision à la question du nombre d'enfants maltraités non repérés par les services de protection de l'enfance. Seule une estimation de la proportion de victimes de violences sexuelles peut être proposée à partir des résultats de ces enquêtes. Ainsi, dans l'enquête CSF, 27% des femmes de plus de 40 ans ayant subi des violences sexuelles durant l'enfance incriminent directement leur père, beau-père ou membre de la famille. Or 8,8 % de l'ensemble des femmes enquêtées dans CSF déclarent avoir subi des violences sexuelles durant l'enfance. Si on applique ces 27% aux 8,8% de victimes, on alors obtient 2,4%, soit une proportion proche des 2,7% que nous avons pu estimer à partir des données de l'enquête EVS.

Il n'est pas étonnant que les violences sexuelles soient les plus faciles à repérer dans les enquêtes. En effet, il s'agit d'une forme de violence plus objective que d'autres formes de maltraitance telles que les violences psychologiques. Par ailleurs, la libéralisation de la parole sur ce sujet a été repérée dans toutes les enquêtes réalisées ces dernières années, ce qui permet une meilleure estimation de ce phénomène. Mais ce qui se dit à l'âge adulte vaut-il pour les enfants d'aujourd'hui ?

Une enquête en population générale, réalisée auprès d'adultes, mais aussi auprès d'enfants permettrait de répondre à cette question. Une telle investigation ne nous semble cependant aujourd'hui pas justifiée du fait des difficultés matérielles et juridiques, ainsi que du coût élevé d'un tel type d'enquête, sans aucune garantie sur les bénéfices de l'exploitation des résultats. La poursuite de la veille sur les enquêtes réalisées par d'autres équipes de recherche, ainsi que les collaborations (comme pour EVS mais aussi et surtout, à plus long terme, ELFE), ou encore le financement de recherches (enquête SIRS) nous semble une stratégie plus bénéfique pour l'Oned.

Septembre 2008

⁴ La fin de l'enquête prenait la forme d'un questionnaire auto-administré où les enquêtés pouvaient revenir sur certaines de leurs réponses.